

CAPL de MUTATIONS



pour le 1^{er} mars 2015

02 40 20 76 56

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

MOTION LIMINAIRE

Les élections professionnelles qui ont eu lieu la semaine dernière ont connu un taux de participation élevé : 87,97 % au niveau local, 86,10 % au niveau national.

Même si ces taux sont en très léger recul par rapport à 2011, ils restent par les temps qui courent avec ce qui existe dans d'autres élections la preuve de l'attachement des agents des Finances Publiques à être représentés.



Plus particulièrement à **FO**, notre progression nous conforte dans nos revendications : aujourd'hui, en cette CAP locale de mutations nous n'évoquerons que celle qui vise à voir instaurer **2 vrais mouvements par an**.

■ Parce que cela permettrait de réduire le délai d'attente de ceux qui souhaitent être mutés.

■ Parce que cela comblerait plus rapidement les emplois vacants notamment suite aux départs en retraite qui doivent parfois attendre de très longs mois avant d'être couverts.

■ Et parce que le mouvement de mars n'en est pas réellement un.

Cette revendication ferait l'affaire de tous : les agents, les responsables de service et la direction. Alors même si nous sommes seuls à la défendre, nous continuerons à la porter au cours du mandat qui va bientôt s'engager.

De plus, à **FO**, nous demandons une affectation la plus fine possible pour donner plus de garanties à chaque agent : la gestion par les collègues mis à la disposition du directeur ne doit pas devenir une gestion bis d'équipiers de renfort non primés!

La fin d'année est proche : nous le savons, 2015 avec son lot d'annonces découlant de la démarche stratégique devrait avoir pas mal d'incidences pour les agents des Finances Publiques, sur la sphère professionnelle. C'est pourquoi nous souhaitons à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année ... La vie

personnelle devient d'autant plus importante dans les périodes difficiles que nous traversons sur notre lieu de travail pour nombre d'entre nous. ... Bien entendu, nous n'oublions pas nos collègues qui connaissent de graves soucis dans leur entourage personnel et nous leur adressons nos sincères pensées.

LES AFFECTATIONS

LES INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES AVANT LES CAP LOCALES

A	B	C
1 arrivée 0 départ	6 arrivées 1 départ	3 arrivées 1 réintégration 01 départ

LES AFFECTATIONS EN B APRÈS CAPL

Filière Gestion Publique

Nantes CHU	La Baule	Pontchâteau	St Nazaire Municipale
1 arrivée	1 arrivée 1 départ	1 arrivée	1 départ

Directions RH	Direction Dépense
1 arrivée	1 départ 1 arrivée

Filière Gestion Fiscale

SIE NSE	SIE NO	SIE NNE	SIE St-Naz SE
1 arrivée	1 arrivée	2 arrivées	1 arrivée (ALD titularisé)

Après la CAP, il reste des vacances d'emplois de cadres B dans les structures suivantes :

	SURNOMBRES	VACANCES
FF	PRS	SIE Nantes Ouest Pôle CE 1 Pôle CE2 SIPE Ancenis CDIF St-Nazaire SIE St-Nazaire SE
GP	SIP Nantes NE SIP Nantes sud SIP Nantes SE Paierie dép. Clisson Nantes Mun. (2) Vertou SIP-E Ancenis Guémené-P Machecoul (2) Guérande (2) Montoir St-Nazaire EH St-Nazaire mun	Direction (6) PRS Aigrefeuille (2) Bouaye Carquefou (gel) Nantes amendes Nantes CHU (2) Rezé (2) St-Herblain Châteaubriant (3) Nort/Erdre Pornic SIP St-Nazaire

Retraites à venir (d'ici au 1^{er} mars 2015) : 13 FF et 5 GP

LES MISSIONS STRUCTURES DES CADRES B

Les agents de catégorie B pourront solliciter pour le 1^{er} septembre 2015, les missions/structures suivantes :

- services de direction (ce qui correspond aux actuels postes en direction),
- gestion des comptes publics (qui correspond aux emplois en trésorerie mixte, trésorerie secteur public local, trésorerie gestion hospitalière, trésorerie gestion OPHLM, paierie départementale, paierie régionale),
- fiscalité personnelle (qui correspond aux emplois en SIP, fiscalité immobilière, centre des impôts foncier, trésorerie amendes, relations publiques),
- fiscalité professionnelle (qui correspond aux emplois en SIE, ICE, PRS),
- fiscalité personnelle/professionnelle (qui correspond aux emplois en SIP/SIE),
- brigades de contrôle et de recherche,
- hypothèques (qui correspond aux emplois dans un service de publicité foncière),
- service commun,
- équipe de renfort,
- ALD (à la disposition du directeur) RAN et/ou département.

FO DGFIP avait demandé une affectation plus fine au niveau des SIP et, selon ce principe, les contrôleurs auraient pu être affectés soit en Fiscalité personnelle assiette ou en Fiscalité personnelle recouvrement.

Ce principe étant maintenant remis en cause et donc notre demande refusée, les agents seront donc affectés en fiscalité personnelle sans plus de précision ce qui correspond aux emplois en SIP, fiscalité immobilière, centre des impôts foncier, trésorerie amendes, relations publiques.

NOUVEAUTÉS 2015

GESTION DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

AU NIVEAU LOCAL

En 2014, il n'était plus procédé à l'identification des agents dont l'emploi était supprimé. En 2015 en revanche, les suppressions d'emploi seront ciblées sur les agents ayant la plus faible ancienneté administrative. Ils seront donc contraints de déposer une demande d'affectation locale. A défaut de postes vacants sur la commune, ils seront maintenus au titre de leur garantie sur leur commune d'affectation locale et affectés après tenue de la CAPL « ALD Mission Structure » sur leur commune.



FO DGFIP a demandé la suppression de cette disposition. Il s'agit en effet, d'un recul par rapport à 2014 en raison d'une part l'identification de l'agent et d'autre part, de la perte de son poste. Par la création des postes ALD Mission Structure, la DG donne davantage de liberté aux directions locales au détriment des agents c'est inacceptable. Selon, notre analyse, moins l'affectation est fine, moins les agents ont de garanties.

DEMANDES LIÉES

A partir de 2015, toutes les catégories d'agent pourront exprimer une demande liée. (inspecteur, IDiV, IP FiP, B ou C).

FO DGFIP refusera les contraintes liées au calendrier mentionnées par la DGFIP.



COMPLEMENT DES RAN DÉFICITAIRES

L'administration constate que certaines RAN sont déficitaires d'au moins égal à 40% de l'effectif théorique et que cette situation entraîne des difficultés dans le fonctionnement des services insuffisamment pourvus.

Par conséquent, elle a décidé unilatéralement de supprimer le mouvement spécifique sur poste pour 2015 acté en 2011 et de pourvoir ces RAN dites déficitaires en priorité dès le projet et de façon dérogatoire.

Devant l'opposition de toutes les organisations syndicales l'administration a tempéré la 1ère proposition nonce les prémices de déstructuration du mais n'a pas retiré son projet.

Il faut ajouter que cela concernait 6 RAN , 3 pour les B et 3 pour les C.

Encore une usine à gaz pour si peu, plus on avance, moins les mouvements sont lisibles pour les agents.

REVENDICATIONS FO

FO DGFIP dénonce un système de RAN inadapté à notre réseau et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible, Département, Commune, poste ;
- le maintien du droit au retour ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur
- l'examen en CAPN de toutes les situations sociales difficiles ;
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

FO DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

CAMPAGNE (MUTATIONS) 2015 : LES DATES IMPORTANTES

L'instruction sur les mutations 2015 devrait sortir le 18 décembre 2014.

La date limite serait en principe fixée au 21 janvier 2015.

La DRFiP 44 devrait mettre en place des réunions d'informations maintenant que le dispositif est harmonisé pour l'ensemble des grades (y compris les C et B).

NOUVEAUTÉ : ÉQUIPE DE RENFORT

Les équipes actuelles vont être regroupées dans une seule et même équipe de renfort (EDR).

Les effectifs alloués actuellement ne seront pas réduits.

Les agents de l'EDR seront affectés au poste le plus proche de leur domicile.

A noter : la DRFiP 44 va constituer un "vivier" de collègues sollicitant le renfort, sélectionnés au profil. Un appel à candidatures devrait être lancé prochainement. Une fois sélectionné, ces personnes auront une priorité par rapport aux collègues en provenance des départements extérieurs.



NB : un collègue du renfort qui voudrait quitter l'EDR, serait au pire affecté comme ALD au département, si aucun poste demandé n'était disponible.

LE SIP DE REZÉ

Le futur SIP de Rezé (Sud-Loire) doit voir le jour en janvier 2016.

Naïvement, nous avons pensé que le principe définit par la règle nationale [1 SIP = 1 RAN] allait s'appliquer.

Or, il semblerait que ce ne soit pas le cas au moins dans le projet présenté par la DRFiP 44car la décision de la DGFIP n'est toujours pas tombée.

Ces éléments sont pourtant indispensables aux agents qui vont être appelés à faire leur demande de mutation dans les jours à venir

D'autant que le périmètre de certaines communes devraient être révisé et que cela devrait avoir une incidence.



POUR INFORMATION : DATES DES PAYES 2015

28 janvier 2015	29 juillet
25 février	27 août 2015
27 mars	28 septembre
28 avril	28 octobre
27 mai	26 novembre
26 juin	22 décembre

Cette CAP était la dernière
pour les actuels élus **FO** DGFIP 44.

Agnès FAUBERTEAU
et Patrice CLERGEAU
souhaitent bon courage
aux nouveaux élus,
qui devront à leur tour,
soutenir au mieux les collègues
et défendre leurs intérêts.

N'hésitez pas à faire appel à eux !

